

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 25 janvier 2024 portant désignation de la
présidence du Comité d'attribution du label EVRAS et de
la présidence du Comité d'accompagnement**

A.Gt. 06-12-2024

M.B. 09-01-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu l'accord de coopération du 07 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, les articles 22, §2, et 33, §2 ;

Vu le décret de la Communauté française du 07 septembre 2023 portant assentiment à l'accord de coopération du 07 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle ;

Considérant le nouveau Gouvernement de la Communauté française formé le 16 juillet 2024 ;

Sur la proposition de la Ministre de la Jeunesse ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 janvier 2024 portant désignation de la présidence du Comité d'attribution du label EVRAS et de la présidence du Comité d'accompagnement, les mots « Madame Alexandra ADRIAENSSENS, Conseillère égalité des chances et droits des femmes au sein du Cabinet de la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse » sont remplacés par les mots « Madame Séverine WOLFS, Conseillère au sein du Cabinet de la Ministre de la Jeunesse ».

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 16 juillet 2024.

Bruxelles, le 06 décembre 2024.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la Jeunesse et des Maisons de Justice,

V. LESCRENIER